



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 22\_199

**OBJET : REFACTORATION DU  
BUDGET GENERAL AU BUDGET  
ANNEXE « SKI ALPIN » DES CHARGES  
DE DEMARRAGE ET SALAIRES DES  
AGENTS**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre à 19h30,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation :** mercredi 30 novembre 2022

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Pouvoirs : 7 Votants : 33</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 33 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p><del>Hervé BUTTARD (Corbel)</del>; <del>Pierre BAFFERT</del>, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers); Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux); Évelyne LABRUDE (La Bauche); <del>Myriam CATTANEO</del>, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles); Williams DUFOUR, <del>Bruno GUIOL</del>, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles); Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers); Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte); Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière); <del>Christiane BROTTTO SIMON (Saint-Franç)</del>; <del>Stéphane GUSMEROLI</del>, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse); Jean Claude SARTER, <del>Véronique MOREL</del>, Céline BOURSIER, <del>Bertrand RICHON-MARTIN</del>, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, <del>Nathalie HENNER</del>, <del>Mathias LAVOLÉ</del> (Saint-Laurent du Pont); Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz); Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz); Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz); Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38); Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73)</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Mathias LAVOLÉ à Jean Claude SARTER, Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND PUGNET, Christiane BROTTTO SIMON à Anne LENFANT, Stéphane GUSMEROLI à Cécile LASIO, Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Christine SOURIS à Myriam CATTANEO, Bruno GUIOL à Williams DUFOUR</p>
---	---

**CONSIDERANT** la délibération du 30 juin 2016 validant la prise de compétence Ski alpin et remontées mécaniques par la Communauté de Communes Cœur de chartreuse,

**CONSIDERANT** les délibérations concordantes des 17 communes du territoire,

**VU** l'arrêté préfectoral de transfert de compétence ski alpin et remontées mécaniques en date du 26 octobre 2016,

**CONSIDERANT** la délibération du 03 novembre 2016, créant la régie personnalisée du domaine skiable de Cœur de Chartreuse, sous la forme d'un établissement à caractère industriel et commercial (EPIC),

**CONSIDERANT** la délibération de dissolution de l'EPIC en date du 21 décembre 2021,

**CONSIDERANT** la délibération du 07 septembre 2021, déléguant le domaine skiable Cœur de Chartreuse pour la saison 2021 /20222 à la société Savoie Station Domaines Skiables (SSDS),

**CONSIDERANT** la délibération du 02 novembre 2021, de création du budget annexe régie intéressée, retraçant les opérations comptables liées à l'exploitation du domaine skiable,

**CONSIDERANT** la reprise de la gestion directe par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse du ski alpin pour la saison 2022/2023,

**CONSIDERANT** la délibération de création du budget annexe SKI ALPIN

**CONSIDERANT** qu'en raison des contraintes administratives liées aux affiliations des différentes caisses (URSSAF, Pôle emploi, ...), il est proposé :

- que le budget général supporte les charges de démarrage
- que le budget général supporte les salaires des agents du budget annexe « Ski Alpin » sur toute la saison

L'ensemble de ces sommes seront refacturée au budget annexe ski alpin à autonomie financière.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **VALIDE** la prise en charge par le budget général des charges de démarrage et salaires des agents

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 038-200040111-20221206-22\_199A-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 038-200040111-20221206-22\_199A-DE

- **VALIDE** la refacturation du budget général au budget annexe « Ski Alpin » des charges de démarrage et salaires des agents
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 06 décembre 2022,

La Présidente,

Anne LENFANT

